

Michel Rodriguez
Professeur agrégé de mathématiques
Lycée Blaringhem de Béthune

Madame la Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des ressources humaines
S/couvert de la voie hiérarchique

Objet : « l'instruction » de mon dossier relatif à l'accident du 08/10/2019- dossier n°2019/243236

réf : Décision rectorale du 19/02/2021 sur l'imputabilité de l'accident au service
mon courrier du 12/03/2021

Hinges, le 22/04/2021

Madame la Directrice,

Par courrier du 12/03 dernier, je vous informais prendre l'attache de la MGEN pour un récapitulatif des frais médicaux.

Le 08/04 dernier je transmettais directement cette pièce à la DPP, à l'attention de Monsieur Armand SIMON, pour qu'il procède à la régularisation annoncée.

Cette régularisation n'est toujours pas mise en œuvre pour des raisons qui m'échappent :

En effet Monsieur SIMON, sous couvert de justification des dépenses, me réclame des pièces qu'il n'est pas en droit de me réclamer : Si je peux comprendre un doute raisonnable quant à la sincérité de mes déclarations, je ne peux tolérer de sa part une intrusion, si petite soit-elle, dans ce qui relève de mes libertés individuelles, en particulier sur mon droit au secret médical.

Du reste, il me semble que la prétendue « instruction » de ma déclaration d'accident, avait précisément pour objet de contrôler notamment la réalité de la pathologie et la sincérité de mes déclarations. Or cette instruction s'est terminée par la décision d'imputabilité citée en référence .

Il faut donc aujourd'hui que vos services admettent que si je déclare, récapitulatif MGEN à l'appui, que la liste des dépenses relatées correspond intégralement aux dépenses de santé liées à la pathologie entraînée par l'accident de service, **ils n'ont plus aucune raison d'en douter, et encore moins de faire traîner la régularisation en réclamant des pièces que rien ne m'oblige à produire.**

Cela ne s'apparente plus à de l'excès de zèle mais plutôt à un dévoiement des responsabilités.

Que Monsieur SIMON exprime clairement l'origine de sa méfiance à mon égard, puisque méfiance il y a ... Ou bien qu'il procède à la régularisation dont il a la charge ...

Mais je vous prie de faire cesser immédiatement ce petit jeu du « il manque une pièce au dossier... » ou du « ce relevé n'est pas exploitable... ».

Je vous confirme officiellement aujourd'hui que **ce récapitulatif sera le seul document**, et qu'il n'y en aura pas d'autre car il présente la particularité intéressante de **récapituler** les dépenses à régulariser (désolé pour la tautologie, mais je n'arrive visiblement pas à la faire entendre à Monsieur SIMON...).

Et je vous demande de me faire part de la décision de l'administration concernant cette régularisation.

En l'absence de réponse claire et rapide, vous comprendrez que j'interprète cela comme j'interprétais déjà la posture de l'administration quand elle prétendait « instruire » ma déclaration d'accident ... Et que j'en tire la même conséquence : la nécessité d'un litige contentieux pour que le point soit enfin, et définitivement, tranché.

Avec mes remerciements pour l'attention que vous aurez portée au présent courrier,

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes plus respectueuses salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MR', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Michel RODRIGUEZ

Copie du présent courrier est adressé à la section départementale du syndicat CGT-éduc'Action.

PJ : échange de correspondance électronique avec Monsieur Armand SIMON